



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statistiques

Question écrite n° 42073

Texte de la question

M. Dominique Dord interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le « bug » attribué au prestataire de Pôle emploi, SFR, et qui a entraîné une défaillance des statistiques du chômage au mois d'août 2013. Il souhaite savoir les éléments mis en place par son ministère en collaboration avec le prestataire pour éviter que ne se reproduisent ce type d'incidents.

Texte de la réponse

L'incident technique qui a eu lieu chez SFR, prestataire de pôle emploi, a conduit à une défaillance dans l'acheminement et la réception d'une partie des messages de relance (SMS et messages vocaux) aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août. Ces messages sont adressés chaque mois 5 jours avant la clôture de la campagne d'actualisation aux demandeurs d'emploi qui n'ont pas encore effectué leurs obligations de déclaration. Pôle emploi estime que 32 000 à 41 000 demandeurs d'emploi en catégories A B et C (dont 21 000 à 28 000 en catégorie A), n'ont pas reçu ces messages de relance et ont été désinscrits pour défaut d'actualisation de leurs situations. Enfin, Pôle emploi a revu ses procédures de contrôle interne afin de s'assurer qu'un incident de ce type ne puisse pas se reproduire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42073

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11788

Réponse publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1128